



Compte-rendu du conseil municipal du 23 mai 2014

L'an deux mil quatorze, le **23 mai**, le conseil municipal de la commune de CROLLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Philippe LORIMIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : 16 mai 2014

ORDRE DU JOUR

1. Affaires techniques - urbanisme – environnement

- 1.1. Convention avec le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement
- 1.2. Bilan des activités immobilières de l'année 2013
- 1.3. Indemnisation d'exploitants agricoles
- 1.4. Servitude de passage pour une canalisation d'assainissement – secteur de la rue de Mayard
- 1.5. Autorisation au maire pour déposer un permis de construire modificatif pour la réalisation d'un passage piéton couvert
- 1.6. Autorisation au maire pour déposer une déclaration préalable pour la pose de volets roulants
- 1.7. Autorisation au maire pour déposer une déclaration préalable et une autorisation de travaux pour la réalisation de travaux au sein de l'Espace Paul Jargot
- 1.8. Autorisation au maire pour déposer une déclaration préalable et une autorisation de travaux pour la réalisation de travaux pour la reconversion de la bibliothèque en centre aéré
- 1.9. Autorisation au maire pour déposer une déclaration préalable pour la création d'un abri à jouet au multi accueil des bout'chous
- 1.10. Contribution financière pour extension du réseau de distribution d'électricité
- 1.11. Servitude de passage pour une canalisation d'assainissement – Secteur de la chèvre

2. Affaires financières

- 2.1. Constitution de la commission communale des impôts directs
- 2.2. Garantie d'emprunts plus et PLAI acquisition en VEFA - 9 logements « Villa Victoria » rue Charles de Gaulle
- 2.3. Garantie d'emprunts PLUS et PLAI - 12 logements « Eco Centre » - 441 rue Charles de Gaulle

3. Affaires juridiques

- 3.1. Désignation du délégué de la commune à l'Assemblée Générale de la SEM des pompes funèbres intercommunales
- 3.2. Election des membres de la commission d'appel d'offres
- 3.3. Approbation du règlement intérieur du conseil municipal
- 3.4. Droit à la formation des élus

4. Affaires sociales

- 4.1. Election des représentants du conseil municipal au conseil d'administration du centre communal d'action sociale
- 4.2. Relais assistantes maternelles – demande de subvention 2014 au Conseil Général de l'Isère
- 4.3. Convention et subvention d'investissement à l'OPAC 38 pour la résidence « la Canopée »
- 4.4. Désignation des représentants du conseil municipal au Conseil d'Administration de l'Association pour le Développement de l'emploi et de la formation (ADEF)

5. Affaires jeunesse et vie associative

- 5.1. Convention de partenariat entre la commune de Crolles et le collège Simone de Beauvoir de Crolles
- 5.2. Désignation des représentants à la commission paritaire de la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC)

8. Affaires culturelles

- 8.1. Convention de partenariat avec l'association « Musica Crolles »
- 8.2. Attribution d'une subvention pour l'année 2014 à l'association « Musica Crolles »
- 8.3. Convention de partenariat avec l'association « L'Ensemble Musical Crollois »
- 8.4. Attribution d'une subvention pour l'année 2014 à l'association « L'Ensemble Musical Crollois »
- 8.5. Désignation des représentants a la commission paritaire de l'association « Musica Crolles »
- 8.6. Désignation des représentants a la commission paritaire de l'association « L'Ensemble Musical Crollois »

9. Ressources humaines

- 9.1. Indemnités de fonctions des élus
- 9.2. Tableau des postes : transformations de postes

PRESENTS : Mmes. BOUCHAUD, BOURDARIAS, CAMPANALE, CHEVROT (jusqu'à 23 h 15), DEPETRIS, FAYOLLE, FRAGOLA, GEROMIN, GRANGEAT, GROS, HYVRARD, LAPLANCHE, MORAND, PAIN
MM. BOUKSARA, BRUNELLO, CROZES, GAY, GERARDO (jusqu'à 23 h 59), GIMBERT (jusqu'à 00 h 00), GLOECKLE, LEMONIAS, LE PENDEVEN, LORIMIER, MULLER, PAGES, PEYRONNARD, PIANETTA

ABSENTS : Mme. CHEVROT (à partir de 23 h 15, pouvoir à Mme. CAMPANALE)
MM. FORT (pouvoir à M. LORIMIER), GERARDO (à partir de 23 h 59, pouvoir à M. CROZES), GIMBERT (à partir de 00 h 00, pouvoir à Mme. MORAND)

Mme. Anne-Françoise HYVRARD a été élue secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal, conformément à l'ordre du jour, a pris les décisions suivantes :

1 - AFFAIRES TECHNIQUES - URBANISME - ENVIRONNEMENT

Délibération n° 053-2014 : Convention avec le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement

Depuis décembre 2009, la commune de Crolles fait appel à un architecte agréé par le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE), pour conseiller les particuliers et la commune afin d'améliorer les projets architecturaux et leur garantir une meilleure insertion paysagère.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions) autorise Monsieur le Maire à :

- signer la convention avec le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Isère,
- choisir l'architecte-conseiller et signer son contrat de mission,
- signer tout document afférent.

Délibération n° 054-2014 : Bilan des activités immobilières de l'année 2013

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés (24 voix pour et 5 voix contre) a approuvé le bilan des cessions et acquisitions immobilières.

Délibération n° 055-2014 : Indemnisation d'exploitants agricoles

Le principe du versement d'indemnités aux exploitants agricoles a été conclu en collaboration avec la chambre d'agriculture de l'Isère qui a réalisé une étude d'impact en juillet 2005 et novembre 2008.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, a décidé :

- d'indemniser les exploitants agricoles comme suit :

Propriétaire	N° parcelles	Superficie	Exploitant	Indemnité d'éviction Déséquilibre d'exploitation Perte primes
Commune de Crolles (ex DELMAS et consorts MATHIEU)	BA 50 BA 53	3 156 m ²	GAEC du Prieuré	1 988 €

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Délibération n° 056-2014 : Servitude de passage pour une canalisation d'assainissement – secteur de la rue de Mayard

Dans le cadre de son schéma directeur du SPANC (service public d'assainissement non collectif), la commune a été amenée à réaliser un réseau d'assainissement dans le secteur de la rue de Mayard.

Il s'est avéré nécessaire, pour des raisons économiques et techniques de passer ce réseau d'assainissement, à l'intérieur de la parcelle AN 200 appartenant aux copropriétaires du lotissement Le Clos des Mésanges qui ont donné leur accord pour la réalisation des travaux d'enfouissement de la canalisation et la concession, à titre gratuit, d'une servitude de passage de réseaux d'une largeur de 4 mètres.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- approuve l'établissement, à titre gratuit, d'une servitude de canalisation d'eaux usées sur la parcelle AN 200 au profit de la commune ;
- confère tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les documents afférents et, notamment, la convention de constitution de servitude et l'acte notarié.

Délibération n° 057-2014 : Autorisation au maire pour déposer un permis de construire modificatif pour la réalisation d'un passage piéton couvert

La circulation piétonne est dangereuse le long de l'avenue de la Résistance à Crolles, notamment au centre village, du fait de l'implantation à l'alignement de deux anciens bâtiments. La commune a réalisé dernièrement deux passages couverts pour sécuriser la circulation des piétons.

Une arche en pierre a été découverte le long de la RD 1090 sur le passage situé au 261 avenue de la résistance. Son intérêt patrimonial et les contraintes techniques afférentes à la suppression de cette arche ont imposé sa conservation.

La modification du projet nécessite le dépôt d'un permis de construire modificatif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier de permis de construire modificatif pour ce projet.

Délibération n° 058-2014 : Autorisation au maire pour déposer une déclaration préalable pour la pose de volets roulants

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de déclaration préalable pour la mise en place de volets roulants électriques sur les équipements ci-dessous, dont le coût est prévu au budget primitif 2014, ainsi qu'à signer tout document afférent :

- Salles de classe cascades 3,
- Logement de la poste,
- Logement du centre technique municipal.

Délibération n° 059-2014 : Autorisation au maire pour déposer une déclaration préalable et une autorisation de travaux pour la réalisation de travaux au sein de l'Espace Paul Jargot

Afin d'améliorer d'accessibilité de l'Espace Paul Jargot, il est proposé de remplacer la porte d'entrée principale par une porte automatique avec rideau métallique micro perforé et de rendre accessible la totalité de l'établissement y compris la billetterie.

Ces travaux nécessitent l'obtention d'une autorisation préalable.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de déclaration préalable, un dossier d'autorisation de travaux et à signer tout document afférent à ce projet.

Délibération n° 060-2014 : Autorisation au maire pour déposer une déclaration préalable et une autorisation de travaux pour la réalisation de travaux pour la reconversion de la bibliothèque en centre aéré

Suite à la création de la médiathèque, le bâtiment actuellement dédié à la bibliothèque va être mis à la disposition de la MJC pour y exercer l'activité de centre aéré afin d'accroître la capacité d'accueil.

Les travaux indispensables à la transformation des locaux avant mise à disposition nécessitent l'obtention d'une autorisation préalable.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de déclaration préalable, un dossier d'autorisation de travaux et à signer tout document afférent à ce projet.

Délibération n° 061-2014 : Autorisation au maire pour déposer une déclaration préalable pour la création d'un abri à jouet au multi accueil des bout'chous

Pour remplacer un espace de rangement supprimé en 2013, il est proposé de créer un abri extérieur constitué d'une toiture traditionnelle en tuile en prolongement de la toiture existante et de murs en bois peint fixés sur poteaux bois.

Ces travaux, prévus au budget primitif 2014, nécessitent l'obtention d'une autorisation préalable.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de déclaration préalable pour ce projet et à signer tout document afférent.

Délibération n° 062-2014 : Contribution financière pour extension du réseau de distribution d'électricité

L'extension de réseau de distribution électrique dans le cadre de la réalisation d'un projet rue Charles de Gaulle ne vient pas répondre exclusivement aux besoins de cette opération car elle permettra, à terme, d'autoriser d'autres constructions dans ce secteur sur des terrains encore disponibles et classés en zone U au PLU. La commune prend donc à sa charge le coût de cette extension à hauteur de 60 %,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, autorise Monsieur le Maire à signer une convention de contribution financière avec ERDF pour cette extension de réseau pour un montant de 16 420,72 euros HT.

Délibération n° 063-2014 : Servitude de passage pour une canalisation d'assainissement – Secteur de la chèvre

Une canalisation d'assainissement industriel relie STMicroelectronics à la station de retraitement située au secteur "lieu-dit la Chèvre", puis part de cette station jusqu'à sa sortie vers l'Isère. Cette canalisation passe, en partie, en sous-sol des parcelles du domaine public et privé de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- approuve l'établissement, à titre gratuit, d'une servitude de passage au profit de la société SOGEFINERG conformément l'état parcellaire,
- confère à Monsieur le Maire tous pouvoirs pour signer les documents afférents et, notamment, la convention de constitution de servitude et l'acte notarié.

2 - AFFAIRES FINANCIERES

Délibération n° 064-2014 : Constitution de la commission communale des impôts directs

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés (1 voix contre), décide de présenter au directeur des services fiscaux, pour désignation, la liste de 32 personnes annexée à la délibération.

Délibération n° 065-2014 : Garantie d'emprunts plus et PLAI acquisition en VEFA - 9 logements « Villa Victoria » rue Charles de Gaulle

Quatre prêts PLUS et PLAI seront souscrits par l'OPAC 38 auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour l'acquisition en VEFA auprès de COGEDIM de 9 logements collectifs « Villa Victoria » rue Charles de Gaulle dont 3 logements PLAI et 6 logements PLUS.

Le montant global des prêts est de 842 902 €.

La garantie sollicitée de la commune est de 50 % du montant de l'emprunt, soit 421 451 € et se décompose comme suit :

	Montant de l'emprunt	Montant garanti par la commune
PLUS	333 187 €	166 593,50 €
PLUS Foncier	215 481 €	107 740,50 €
PLAI	213 320 €	106 660 €
PLAI Foncier	80 914 €	40 457 €
TOTAL	842 902 €	421 451 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- s'engage pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt,
- autorise Monsieur le Maire à intervenir aux contrats de prêt qui seront passés entre la Caisse des dépôts et Consignations et l'emprunteur.

Délibération n° 066-2014 : Garantie d'emprunts PLUS et PLAI - 12 logements « Eco Centre » - 441 rue Charles de Gaulle

Quatre prêts PLUS et PLAI seront souscrits par l'OPAC 38 auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement de l'opération de construction de 12 logements « Eco Centre » au 441 rue Charles de Gaulle dont 4 logements PLAI et 8 logements PLUS.

Le montant global des prêts est de 1 179 154 €.

La garantie sollicitée de la commune est de 50 % du montant des emprunts, soit 589 577 € et se décompose comme suit :

	Montant de l'emprunt	Montant garanti par la commune
PLUS	519 353 €	259 676,50 €
PLUS Foncier	222 404 €	111 202 €
PLAI	344 018 €	172 009 €
PLAI Foncier	93 379 €	46 689,50 €
TOTAL	1 179 154 €	589 577 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- s'engage pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt,
- autorise Monsieur le Maire à intervenir aux contrats de prêt qui seront passés entre la Caisse des dépôts et Consignations et l'emprunteur.

3 - AFFAIRES JURIDIQUES

Délibération n° 067-2014 : Désignation du délégué de la commune à l'Assemblée Générale de la SEM des pompes funèbres intercommunales

L'élection des nouveaux conseillers municipaux a mis fin aux mandats des représentants de la commune au sein des différents organismes extérieurs, notamment pour les Pompes Funèbres Intercommunales de la région grenobloise, dans lesquelles la commune de Crolles est représentée par un délégué à l'assemblée générale.

La candidature de Madame FRAGOLA recueille 23 voix et la candidature de Monsieur MULLER recueille 4 voix. Il y a eu une abstention.

Madame Annie FRAGOLA est donc désignée, par le conseil municipal, comme déléguée pour représenter la commune de Crolles au sein de l'Assemblée Générale de la SEM des PFI.

Délibération n° 068-2014 : Election des membres de la commission d'appel d'offres

Suite au renouvellement des conseillers municipaux, il convient de procéder à une nouvelle élection des membres à voix délibératives, hors Président, de la commission d'appel d'offres.

L'élection a eu lieu au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Le conseil municipal a désigné comme membres de la commission d'appel d'offres :

- ↳ pour la liste « Crolles Grésivaudan – Un territoire en mouvement » (24 voix) :

- en tant que titulaires : Mme. CAMPANALE, M. BRUNELLO, M. CROZES, Mme. FRAGOLA
- en tant que suppléants : M. GLOECKLE, M. PAGES, Mme. GROS, M. PIANETTA.

↳ Pour la liste « La Parole au Crollois » (5 voix) :

- en tant que titulaire : M. LE PENDEVEN
- en tant que suppléante : Mme. FAYOLLE.

Délibération n° 069-2014 : Approbation du règlement intérieur du conseil municipal

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (5 voix contre et 24 voix pour) des suffrages exprimés, a approuvé le règlement intérieur du conseil municipal.

Délibération n° 070-2014 : Droit à la formation des élus

Le conseil municipal doit statuer, dans les trois mois qui suivent son renouvellement, sur la question de l'orientation donnée au droit à la formation des élus locaux et sur les crédits ouverts à ce titre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, approuve les orientations définies pour l'exercice du droit à la formation par les membres du conseil municipal.

4 - AFFAIRES SOCIALES

Délibération n° 071-2014 : Election des représentants du conseil municipal au conseil d'administration du centre communal d'action sociale

Les représentants du conseil municipal au conseil d'administration du centre communal d'action sociale sont élus par un vote au scrutin de liste, à la proportionnelle et au plus fort reste.

Le conseil municipal a désigné comme représentants du conseil municipal au conseil d'administration du centre communal d'action sociale :

- ↳ pour la liste « Crolles Grésivaudan – Un territoire en mouvement » (24 voix) : Mme. MORAND, M. GERARDO, Mme. DEPETRIS, Mme. BOUCHAUD, M. GLOECKLE, Mme. BOURDARIAS, M. PAGES.
- ↳ Pour la liste « La Parole au Crollois » (5 voix) : Mme. FAYOLLE.

Délibération n° 072-2014 : Relais assistantes maternelles – demande de subvention 2014 au Conseil Général de l'Isère

Le Conseil Général de l'Isère participe financièrement au fonctionnement du Relais Assistantes Maternelles de Crolles à hauteur de 2 439 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- sollicite la subvention annuelle du Conseil Général de l'Isère pour le financement du relais des assistantes maternelles,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.

Délibération n° 073-2014 : Convention et subvention d'investissement a l'OPAC 38 pour la résidence « la Canopée »

Une première délibération en date du 27 septembre 2013 a validé le principe d'une subvention pour l'installation de volets en bois ou aluminium au rez-de-chaussée de la résidence « La Canopée », d'un montant 24 190.56 €. Toutefois, une augmentation du coût des travaux envisagés rend nécessaire la signature d'une nouvelle convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions) :

- abroge la délibération n° 081/2013 en date du 27 septembre 2013.
- autorise Monsieur le Maire à verser une subvention d'un montant prévisionnel de 24 679.60 € à l'OPAC 38 pour effectuer des travaux de remplacement des stores d'occultation.
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention financière fixant les conditions de versement de la dite subvention.

Délibération n° 074-2014 : Désignation des représentants du conseil municipal au Conseil d'Administration de l'Association pour le Développement de l'emploi et de la formation (ADEF)

Le mandat des conseillers municipaux représentant la commune au sein des différents organismes extérieurs ayant pris fin lors du renouvellement du conseil municipal, il convient d'élire un nouveau représentant et son suppléant au sein du conseil d'administration de l'ADEF pour la durée du mandat à venir.

Les candidatures de M. GAY en tant que titulaire et Madame FRAGOLA en tant que suppléante recueillent 24 voix et les candidatures de Monsieur MULLER en tant que titulaire et M. LEMONIAS en tant que suppléant recueillent 5 voix.

M. GAY en tant que titulaire et Madame FRAGOLA en tant que suppléante sont donc désignés par le conseil municipal comme délégués pour représenter la commune de Crolles au sein du Conseil d'Administration de l'Association pour le Développement de l'emploi et de la formation (ADEF).

5 - AFFAIRES JEUNESSE - VIE ASSOCIATIVE

Délibération n° 075-2014 : Convention de partenariat entre la commune de Crolles et le collège Simone de Beauvoir de Crolles

Dans le cadre de la politique jeunesse de la commune et en cohérence avec les objectifs pédagogiques du collège, des actions ont été mises en place depuis 2008 dans une logique de complémentarité et de « communauté éducative ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- approuve la convention établie pour une durée d'un an renouvelable entre la commune de Crolles et le collège Simone de Beauvoir de Crolles,
- autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

Délibération n° 076-2014 : Désignation des représentants à la commission paritaire de la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC)

Dans le cadre des bonnes relations entre la MJC et la commune de Crolles, il est nécessaire de mettre en place une commission paritaire regroupant 4 élus de la commune et 4 représentants de la MJC.

Cette commission est prévue par l'article 6 de la convention signée entre la MJC et la commune. Elle a vocation à assurer le suivi des activités, à prendre connaissance des données comptables et à définir les perspectives de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, désigne pour représenter la commune au sein de la commission paritaire de la MJC : Mme. BOUCHAUD, M. GLOECKLE, Mme. GRANGEAT et Mme. PAIN.

8 – AFFAIRES CULTURELLES

Délibération n° 077-2014 : Convention de partenariat avec l'association « Musica Crolles »

La commune a la volonté de développer un partenariat avec l'association « Musica Crolles » pour l'enseignement de la musique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- approuve la convention à passer avec l'association élaborée pour une durée de deux ans,
- autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

Délibération n° 078-2014 : Attribution d'une subvention pour l'année 2014 à l'association « Musica Crolles »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention), alloue à l'association « Musica Crolles » une subvention de fonctionnement de 70 800 €.

Délibération n° 079-2014 : Convention de partenariat avec l'association « L'Ensemble Musical Crollois »

La commune a la volonté de développer un partenariat avec l'association « Ensemble Musical Crollois » pour l'enseignement de la musique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- approuve la convention à passer avec l'association élaborée pour une durée de deux ans,
- autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

Délibération n° 080-2014 : Attribution d'une subvention pour l'année 2014 à l'association « L'Ensemble Musical Crollois »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention) :

- alloue à l'association « Ensemble Musical Crollois » une subvention totale de 195 000 €, dont 185 000 € de fonctionnement, 2 000 € pour l'action culturelle et 8 000 € pour le projet « Musique et école »,
- précise que la subvention ainsi apportée par la commune est plafonnée à 400 élèves crollois ou assimilés, c'est-à-dire aux habitants d'une commune voisine ne bénéficiant pas d'école de musique municipale ou intercommunale.

Délibération n° 081-2014 : Désignation des représentants a la commission paritaire de l'association « Musica Crolles »

En vertu de la convention conclue entre l'association « Musica Crolles » et la commune de Crolles, une commission paritaire se réunit chaque année pour établir un bilan d'activités et définir les orientations pour l'année à venir. Elle comprend 3 représentants de la commune et 3 de l'association.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, désigne pour représenter la commune au sein de la commission paritaire de l'association « Musica Crolles » : M. GLOECKLE, Mme. LAPLANCHE, M. LEMONIAS.

Délibération n° 082-2014 : Désignation des représentants a la commission paritaire de l'association « L'Ensemble Musical Crollois »

En vertu de la convention conclue entre l'association « Ensemble Musical Crollois » et la commune de Crolles, une commission paritaire se réunit chaque année pour établir un bilan d'activités et définir les orientations pour l'année à venir. Elle comprend 3 représentants de la commune et 3 de l'association.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, désigne pour représenter la commune au sein de la commission paritaire de l'association « Ensemble Musical Crollois » : M. GLOECKLE, Mme. LAPLANCHE, M. MULLER.

9 - RESSOURCES HUMAINES

Délibération n° 083-2014 : Indemnités de fonctions des élus

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (5 abstentions), à attribué aux Maire, adjoints et conseillers délégués, les indemnités brutes mensuelles suivantes, avec un effet rétroactif au 28 mars 2014 :

- Le Maire : 52.5 % de l'indice brut 1015 (soit 1 995.77 euros bruts mensuels pour l'année 2014),
- Les adjoints: 13.55 % de l'indice brut 1015 (soit 515.10 euros bruts mensuels pour l'année 2014),
- Les conseillers délégués : 13,55 % de l'indice brut 1015 (soit 515.10 euros bruts mensuels pour l'année 2014).

La répartition des indemnités entre le Maire, les adjoints et les conseillers délégués se fait dans le respect de l'enveloppe indemnitaire globale.

Délibération n° 084-2014 : Tableau des postes : transformations de postes

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de transformer les postes suivants :

Fillière	Nbre de postes concernés	Ancien poste	Nouveau poste	Motif
Technique	1	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe à temps complet	Agent de maîtrise à temps complet	Promotion interne
Administratif	1	Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe à temps complet	Rédacteur à temps complet	Réussite concours

QUESTIONS DIVERSES

Délibération n° 085-2014 : Vœu concernant le Grand Marché Transatlantique avec les Etats-Unis (TAFTA) – Accord Economique et Commercial Global avec le Canada (AECG)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (4 abstentions) :

- Rappelle son attachement à la notion de service public et de biens essentiels pour l'humanité (eau, logement, nourriture de base, énergie,...), qui ne peuvent pas faire l'objet d'une approche marchande et qui par conséquent doivent être préservés d'accord ne permettant pas leur protection publique de la logique de marché
- demande un moratoire sur les négociations sur le Grand Marché Transatlantique (TAFTA) et sur l'Accord Economique et Commercial Global (AECG) et la diffusion publique immédiate des éléments de négociation,
- souhaite l'ouverture d'un débat national sur ces partenariats, impliquant la pleine participation des collectivités locales et des populations,
- refuse toute tentative d'affaiblir le cadre réglementaire national ou européen en matière de santé, d'environnement, de protection des travailleurs et des consommateurs,
- se déclare, **hors de la prise en compte de ces demandes**, hors Grand Marché Transatlantique (TAFTA) et hors Accord Economique et Commercial Global avec le Canada (AECG)



La séance est levée à 01 H 15



Philippe LORIMIER
Maire de Crolles



